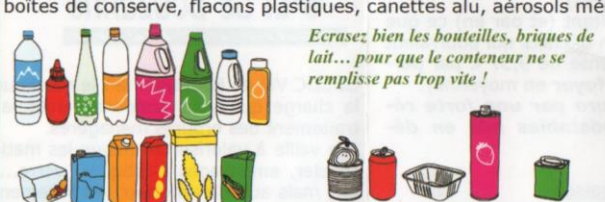





Collecte sélective en apport volontaire

Bac jaune	<p>Briques alimentaires, petits emballages carton, bouteilles plastiques (y compris huile), boîtes de conserve, flacons plastiques, canettes alu, aérosols ménagers, barquettes alu ...</p>  <p><i>Ecrasez bien les bouteilles, briques de lait... pour que le conteneur ne se remplisse pas trop vite !</i></p> <p>Fait-il laver les emballages avant de les trier ? NON. Il suffit de bien les vider pour qu'ils puissent être recyclés.</p>
Bac bleu	<p>Journaux, revues, magazines, papiers secs et sans emballages plastiques</p> 
Bac vert	<p>Contenants en verre sans bouchons ni capsules ni couvercles</p> 
À la déchetterie	<p>Métaux, déchets verts, gros cartons, matériels électriques et électroniques, déchets toxiques en petites quantités, pots et aérosols de peinture, solvants, diluants, huile de friture, huile de vidange, encombrants, gravats, vêtements, chaussures, jouets, piles, batteries, verre à vitre, ampoules, néons...</p> 

Non recyclable A jeter dans votre poubelle

Barquettes en polystyrène
Films et sachets plastiques
Emballages plastiques
Blisters en plastique
Couches culottes
Papier peint
Papier cadeau
Petits pots de produits laitiers
Vaisselle (faïence, porcelaine et verre)
Sacs aspirateur
Chiffons sales

Un doute ? Jetez dans votre poubelle d'ordures ménagères

Déchets refusés (y compris à la déchetterie)

Pneus
Radiographies
Médicaments
Cartouches d'imprimante (les mairies de Neuvy et Cluis les collectent)

Ramassage des ordures ménagères

Lundi	Buxières d'Aillac - Gournay - Maillot - Malicornay - Bouesse
Mardi	Lys-St-Georges - Tranzault - Mers-sur-Indre - Montipouret
Mercredi	Rattrapage des jours fériés
Jeudi	Cluis - Mouhers
Vendredi	Neuville-St-Sépulchre - Fougeolles

**Les poubelles
doivent être sorties
avant 6 h 30
le jour du ramassage.**

CDC : 20 rue Emile Forichon NEUVY
☎ 02 54 31 20 06

Horaires de la déchetterie de Neuvy (à Fay)

Coordonnées GPS : 1° 46' 37,6 Est
46° 35' 57,4 Nord
Téléphone : 02 54 30 95 70

Lundi	9 h / 12 h et 14 h / 17 h
Vendredi	14 h / 17 h
Samedi	9 h / 12 h et 14 h / 17 h



Réduction du tonnage mis en décharge

Le compostage, c'est aussi du recyclage

Il faut savoir que la mise en décharge d'une tonne de déchet coûte **91 €** (hors transport).

On a évalué à 103 kg par habitant (et par an) ce que chacun d'entre nous produit en déchets qui pourraient être compostés. Soit une dépense de 9,37 € par personne et par an (**23,42 € par foyer** en moyenne).

La réduction de notre facture par une forte réduction des déchets compostables mis en décharge est possible.

Essayons le compostage à la maison

Ceci peut se faire soit dans le fond du jardin soit dans un composteur individuel. Avec à la clé, un terreau de qualité gratuit et une réduction importante du poids de la poubelle.

Que peut-on mettre dans le compost ?

Fruits et légumes abîmés, épluchures de fruits et légumes, restes de repas, thé, café, essuie-tout, papier, carton alimentaire, pain, tontes de gazon, déchets du potager, mauvaises herbes non montées en graine, taille de haies fraîche, feuilles mortes, fleurs et plantes fanées.

Un tri sélectif plus performant

Donnons une seconde vie à nos déchets !

Les **recettes du tri sélectif** ont rapporté 32 924 € à la CDC en 2010 (soit 5,19 € par habitant, et **12,97 € par foyer** en moyenne) autant que vous n'avez pas à payer avec votre redevance.

Par contre **un tri sélectif mal fait coûte 97,14 € la tonne** (hors transport) s'il est refusé au Sictom d'Is-soudun.

La deuxième vie des emballages

8 boîtes de conserve recyclées = 1 casserole
19 000 boîtes de conserve recyclées = 1 voiture
27 bouteilles plastiques recyclées = 1 pull polaire
670 canettes en aluminium recyclées = 1 vélo
100 kg de journaux = 90 kg de journaux
1 bouteille en verre = 1 bouteille en verre

Trions plus et mieux pour payer moins

S'informer sur le Web :

<http://www.ecoemballages.fr>
<http://www.ademe.fr/particuliers/fiches/pdf/compost.pdf>



La CDC Val de Bouzanne fait le maximum pour réduire la charge que vous supportez pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Elle veille à valoriser au mieux les matières collectées (papier, emballages plastiques, verre...) au tri sélectif ; mais aussi les métaux, les vêtements, les déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers, les batteries... à la déchetterie. Mais elle se trouve confrontée à des augmentations importantes de ces coûts (carburants, taxes, mise en décharge...).

Comme vous le savez, les carburants constituent (et constitueront de plus en plus) une ligne importante dans nos coûts de fonctionnement.

D'autre part, le coût de mise en décharge augmente bien plus vite que l'inflation.

Les taxes sur l'enfouissement sont également relevées.

La Communauté de Communes n'a aucune marge de manoeuvre sur ces éléments. Elle cherche à optimiser les tournées de ramassage. Mais de ce côté également, il n'y a plus beaucoup de possibilités de réduction des coûts.

Pour que votre facture augmente le moins possible, il reste deux leviers à actionner :

- la réduction du tonnage mis en décharge.
- un tri sélectif plus performant.

Ensemble, agissons pour réussir cet objectif !

Trier c'est bien, mais réduire notre production de déchets c'est encore mieux.
Pensons-y tous les jours dans nos actes de consommateurs